

Bordeaux, le 20/01/2021

Montée en charge de la vaccination en Nouvelle-Aquitaine, la solidarité collective doit se poursuivre

Au 14 janvier, soit 1 semaine après le déploiement de la vaccination dans les EHPAD et en direction des professionnels de santé, médico-sociaux, du secours et de l'aide à domicile, notre région comptait **34 689 personnes vaccinées**. Ceci dans un contexte sanitaire où le virus progresse avec une **hausse du taux d'incidence** dans l'ensemble des départements de la région (+45 points).

Après l'ouverture progressive de la vaccination aux personnes de plus de 75 ans et aux personnes vulnérables en situation de handicap en établissements, **les 115 centres de vaccination néo-aquitains** recensés sur Sante.fr sont censés permettre l'accès à la vaccination aux personnes à très haut risque, en raison de maladies chroniques depuis le 18 janvier.

Ce déploiement massif et rapide à l'échelle des départements **place la Nouvelle-Aquitaine en deuxième position des régions ayant vacciné le plus de personnes au 19 janvier 2021 (64 465 personnes) après l'Île-de-France (101 920)** selon la source *Vaccin Tracker*.

En tant que partie prenante associée à la cellule de concertation Vaccination Covid19 initiée par la CRSA (conférence régionale santé autonomie) et chargée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine **d'émettre des avis et de faire remonter chaque semaine les signalements et les problématiques de logistique, d'information ou d'éthique**, nous saluons la réactivité rigoureuse dont font preuve les pouvoirs publics, les établissements, les professionnels et les associations agréées d'usagers du système de santé pour faciliter l'accès à la vaccination dans les meilleures conditions possibles.

Cette volonté de co-construction citoyenne, impulsée par le directeur de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, Benoit Elboode, doit se poursuivre voire s'amplifier si l'on veut collectivement assurer la réussite de la campagne vaccinale !

L'ouverture au public des centres d'appels téléphoniques et des plateformes de rendez-vous en ligne depuis le 18 janvier illustre particulièrement le besoin de disposer, à toutes les échelles du territoire, **d'un GPS solide pour suivre et agir précisément là cela est nécessaire.**



En effet, fort de notre réseau composé de 130 associations d'usagers agréées du système de santé, représentant les personnes malades et leurs aidants, les familles, les personnes âgées, celles en situation de handicap ou de précarité, militant toutes pour la défense des droits et la qualité des soins, toutes sont en première ligne pour écouter et recueillir les questionnements et les problématiques d'accès à la vaccination.

A ce titre, il est pour nous prioritaire d'adopter une ligne de conduite structurée et structurante en matière d'information afin d'éviter au maximum la non-réponse, notamment dans le fonctionnement des centres de vaccination, à l'image de ce témoignage d'un de nos RU :

« Membre de la CDU et voulant m'enquérir de l'organisation mise en place j'appelle le numéro annoncé avec la réponse suivante : impossible de joindre ce numéro, rappeler ultérieurement, ce que j'ai fait le lendemain et surlendemain avec la même réponse. Je décide d'appeler la clinique avec son 08... pas de réponse, un numéro 05... du secrétariat même chose. Ayant les numéros de la directrice adjointe j'appelle sans plus de succès. Je lui ai donc envoyé un mail pour avoir la réponse suivante : "nous sommes victimes de notre succès".

C'est la raison pour laquelle France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine porte les recommandations suivantes auprès de la CRSA et de l'Agence Régionale de Santé

1. **Intégrer un représentant des usagers (RU) référent** France Assos Santé aux cellules territoriales de suivi de la vaccination sur l'ensemble des 12 départements, en lien avec les directions départementales ARS, les Conseils Territoriaux de Santé (CTS), les Préfectures les Conseils Départementaux et les Comités Départementaux Citoyenneté et Autonomie (CDCA).
2. **Produire rapidement et diffuser régulièrement un baromètre du suivi des vaccinations** en Nouvelle-Aquitaine permettant de suivre à l'échelle de la région et des départements, voir sur chaque centre de vaccination, les indicateurs spécifiques de la vaccination (nombre de personnes, nombre de doses livrées, cartographie des centres de vaccinations avec suivi des programmations des rdv, etc.)
3. **Médiatiser** chaque semaine l'état d'accessibilité à la vaccination des publics prioritaires par département.



Par ailleurs, notre mission d'Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé est de faire entendre la voix des usagers. C'est pourquoi, nous questionnons la CRSA et les pouvoirs publics afin que des réponses soient rapidement apportées sur les points suivants :

- **A propos de l'accès à la vaccination à domicile pour tous les publics prioritaires**
 - Quel mode opératoire décidé pour assurer l'accès à la vaccination de ces personnes ? (Gestion des inscriptions, consultation pré-vaccinale, recueil du consentement, gestion des évènements indésirables)

 - Quelle coordination des professionnels pour assurer la vaccination de ces personnes à domicile ? (interface avec les PTA, les CPTS, les professionnels habilités à vacciner)

 - Quelle place et rôle proposé aux associations d'usagers, notamment dans le signalement de demande de vaccination pour les publics précaires, dans l'accompagnement d'information des personnes vulnérables à très haut risque ?

 - Quelle stratégie régionale adoptée pour les aidants familiaux impliqués dans l'accompagnement quotidien des publics prioritaires ciblés par la vaccination.

- **A propos de la prescription vaccinale par le médecin référent**
 - Comment assurer efficacement la prescription dans la liaison entre le médecin traitant et le spécialiste, notamment dans le cadre du suivi des maladies chroniques ?

- **A propos du recueil des signalements, des questions-réponses, foire aux questions des usagers**
 - Comment centraliser efficacement l'ensemble des remontées des usagers afin d'adapter rapidement les éléments de discours et coordonner les actions de communication ?

 - Quel lien peut-on faire avec la cellule d'écoute éthique afin d'organiser une traçabilité conjointe des signalements ?

 - En complément de la vaccination, quelle position collégiale adoptée concernant les gestes barrières et plus précisément la sécurité des masques utilisés à ce jour

- **A propos du téléservice vaccination covid de l'Assurance Maladie ?**
 - Quel retour d'information avons-nous des caisses d'assurances maladie sur la mise en œuvre opérationnelle de ce téléservice en région et de son interface avec le DMP?

 - Quelle coordination est envisagée entre ce téléservice et l'application MesVaccins.net dans le cadre de l'ouverture de l'Espace Numérique de Santé qui doit être disponible prochainement pour tous les usagers du système de santé ?



France Assos Santé, une entité nationale pour faire entendre la voix de tous les usagers du système de santé

France Assos Santé est le nom choisi par l'**Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé** (UNAASS) comme organisation de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts.

Avec son inscription dans le code de la santé publique via la loi du 26 janvier 2016, France Assos Santé donne un cadre statutaire aux 72 associations nationales fondatrices de poursuivre la mobilisation collective menée depuis près de 20 ans, **reconnue et légitimée par la loi**.

En national comme en région, la défense et la participation des malades et des usagers du système de santé aux décisions qui les concernent sont les deux piliers de son action.

Pour garantir ces fonctions, les missions de France Assos Santé sont principalement **d'informer** le public sur des questions juridiques et sociales, de **former et soutenir** les associations agréées, de **donner et rendre des avis** auprès des pouvoirs publics et des organismes publics et privés du système de santé, d'assurer la **représentation des usagers** dans les différentes instances auxquelles ils sont invités à siéger et **d'engager des plaidoyers** à partir de l'expression citoyenne des usagers, de leurs attentes et de leurs besoins.

L'analyse de la politique nationale de santé détermine les fondements de son action, aussi bien en national qu'en région. Pour les années à venir, les chantiers prioritaires visent principalement à :

- Promouvoir les parcours de santé pour chacun
- Garantir à tous une offre de soins accessible, adaptée et reposant sur un financement solidaire
- Défendre et accompagner les personnes isolées et fragilisées dans leur parcours de santé et de soins
- Aider l'utilisateur à devenir acteur de sa santé
- Développer et valoriser le rôle des représentants des usagers, patients-pairs et des aidants
- Promouvoir le bien-être physique et psychique
- Co-construire avec les professionnels des indicateurs de résultats utiles en matière de qualité, sécurité et pertinence des soins.

L'organisation France Assos Santé en Nouvelle Aquitaine

En tant que délégation régionale de l'UNAASS, dites URAASS, France Assos Santé Nouvelle Aquitaine se compose de deux antennes pour piloter son action sur l'ensemble du territoire néo-aquitain : Bordeaux et Limoges. Aujourd'hui c'est près de **130 associations agréées** en santé qui la composent, **850 Représentants des Usagers** (RU) qui siègent en Commission des Usagers des établissements de santé de la Nouvelle Aquitaine et environ **2000 bénévoles** engagés sur l'ensemble du territoire.

